

CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

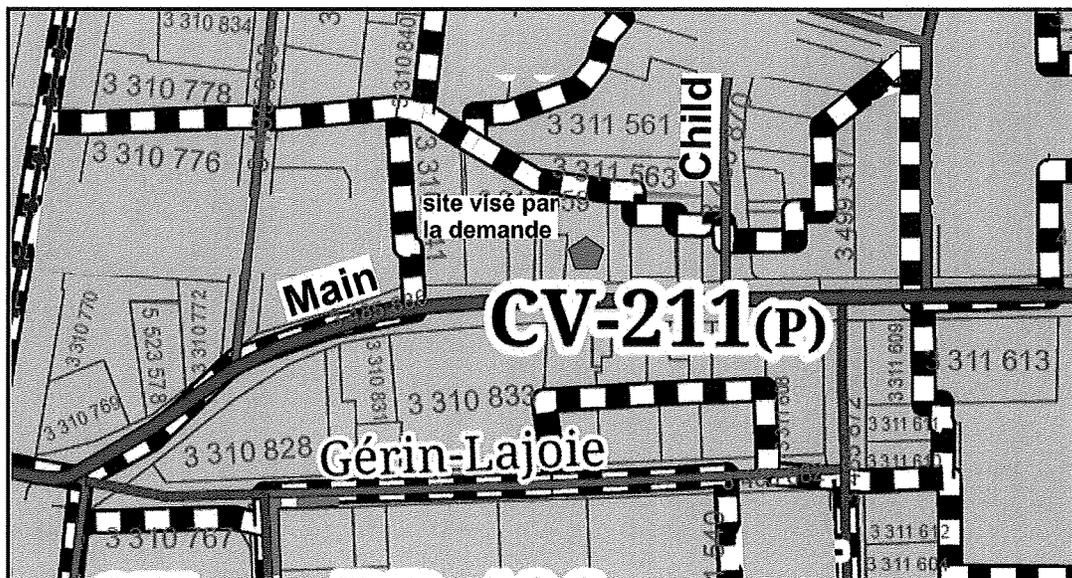
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS À L'ÉTAGE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 45, RUE MAIN OUEST (ZONE CV-211-P), AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIV

1. Adoption d'un premier projet de résolution

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2021, le conseil a adopté un premier projet de résolution afin de permettre, dans le bâtiment situé au 45, rue Main Ouest, l'aménagement de deux logements à l'étage.

La demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon le zonage en vigueur, il doit y avoir un minimum de trois logements par bâtiment.

La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.





PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 juin 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 juin 2021.

Donné à Coaticook, ce 15 juin 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras

2. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de résolution est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Service du greffe
Hôtel de ville de Coaticook
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 5 juillet 2021.

3. Consultation du premier projet de résolution

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, les mardis et jeudis, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Toute personne peut obtenir les renseignements en appelant au numéro (819) 849-2721 ou en se présentant à l'hôtel de ville selon l'horaire indiqué précédemment.

DONNÉ à Coaticook ce 15^e jour du mois de juin 2021.

La greffière,



Geneviève Dupras